

**Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.**

**Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.**

---



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 6 mai 2013 à 19 h  
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement  
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau  
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont  
Madame Élane Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François William Croteau, maire d'arrondissement.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Josée Bédard, Directrice des affaires publiques et du greffe  
Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement  
Monsieur Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19H 15.

10.01  
**CA13 26 0116**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2013**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter un projet d'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du 6 mai 2013, de manière à ce qu'un item 15.01 soit ajouté et à ce que le libellé de l'item 20.05 soit modifié, lesquels sont spécifiés comme suit :

**15.01 : Motion relative à la réorganisation du service des nouvelles dans les journaux locaux de TC MEDIA de la grande région de Montréal.**

**20.05 : Autorisation d'une contribution financière de 30 000\$ non récurrente à l'organisme « Table de concertation en culture de Rosemont – La Petite Patrie », afin de financer une ressource destinée à mettre en œuvre son plan d'action dans le cadre des quartiers culturels – Autorisation d'un virement de crédits en compte de gestion du surplus affecté – Divers.**

Adoptée à l'unanimité

---

10.02

**CA13 26 0117**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

---

**10 - Période d'information des conseillers**

---

**10 - Période de questions du public**

15.01

**CA13 26 0118**

**Motion relative à la réorganisation du service des nouvelles dans les journaux locaux de TC MEDIA de la grande région de Montréal**

ATTENDU QUE les journaux locaux jouent un rôle important en matière d'information locale et de démocratie régionale;

ATTENDU QUE TC Média a pris la décision de licencier 11 des 22 journalistes affectés à la couverture de l'information régionale et locale pour la grande région de Montréal;

ATTENDU QUE chacun des 11 journalistes restants devra fournir seul l'information pour alimenter les 22 journaux de la grande région de Montréal;

ATTENDU QUE le nombre limité de journalistes qui demeureront à l'emploi, TC Média demande à ses journalistes de ne plus couvrir : les réunions du conseil d'arrondissement, les projets reliés au programme triennal d'immobilisations, les réunions de changement de zonage, l'actualité politique, les communiqués des politiciens, les résultats sportifs, les conférences de presse couvrant l'actualité et ne plus faire de dossiers ou d'enquêtes. Cette décision aura comme conséquence de priver la population d'une source d'informations précieuse qui était souvent diffusée seulement dans les journaux locaux;

ATTENDU QUE des élections municipales seront déclenchées prochainement à Montréal et que TC Média a indiqué à ses journalistes qu'ils ne couvriront plus les élections, tant au niveau municipal, provincial que fédéral, ce qui aura un impact direct sur l'exercice de la démocratie, car les candidats locaux sont rarement présentés dans les médias nationaux et les journaux locaux de TC Média, qui donnaient une place aux candidats et aux élus locaux, ne parleront plus d'eux;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Monsieur François Limoges, Monsieur Marc-André Gadoury,  
Madame Érika Duchesne, Madame Élane Ayotte

Et résolu :

De demander à TC Média de reconsidérer la mise à pied de la moitié des journalistes de ses salles de rédaction de la grande région de Montréal.

De demander à TC Média de respecter ses obligations en matière de droit au public à l'information et de respecter le mandat des journaux locaux qui devrait être d'offrir une véritable information qui est exacte, rigoureuse et complète sur toute question d'intérêt public touchant les communautés locales.

De demander d'utiliser un nombre suffisant de journalistes pour fournir une information de qualité dans notre arrondissement.

Adoptée à l'unanimité

20.01  
**CA13 26 0119**

**Ratification de l'accord d'une contribution financière estimée à 12 400 \$, sous la forme d'une gratuité du permis d'utilisation, à l'organisme « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal », pour sa Foire du livre annuelle qui se déroule du 27 avril au 6 mai 2013, à l'aréna Étienne-Desmarteau**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

De ratifier l'accord d'une subvention à l'organisme Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, sous la forme d'une gratuité du permis d'utilisation pour sa Foire du livre annuelle qui se déroule du 27 avril au 6 mai 2013, à l'aréna Étienne-Desmarteau (montant estimé à 12 400 \$).

Adoptée à l'unanimité  
1131203001

20.02  
**CA13 26 0120**

**Autorisation d'une dépense totale de 100 000 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 64 703,33 \$, taxes incluses, à « Tessier Récréo-Parc inc. », pour la fourniture et l'installation d'un abri solaire au parc Hector-Prud'homme - Appel d'offres sur invitation numéro RPPP13-02032-OI (2 soumissionnaires)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 100 000 \$ taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un abri solaire au parc Hector-Prud'homme, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

D'accorder à Tessier Récréo-Parc inc., meilleur soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 64 703,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPP13 02032-OI ;

D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, après avoir opéré les virements budgétaires en conséquence, cette dépense étant entièrement assumée par la ville-centre.

Adoptée à l'unanimité  
1136290002

20.03  
**CA13 26 0121**

**Approbation d'un projet de convention, par lequel l'arrondissement verse une contribution financière de 2 500 \$, à « L'Autre Marché », à même le compte de passif du surplus de gestion affecté**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'approuver une convention avec l'organisme « L'Autre Marché », précisant les modalités applicables au projet spécifié au dossier décisionnel.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal ladite convention.

D'autoriser le versement d'une contribution financière de 2 500 \$ à « L'Autre Marché » pour l'année 2013.

D'affecter une somme de 2 500 \$ du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité  
1130963023

---

20.04  
**CA13 26 0122**

**Recommandation au conseil d'agglomération - Approbation du nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la « Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie », pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adoptée à l'unanimité  
1130963006

---

20.05  
**CA13 26 0123**

**Autorisation d'une contribution financière de 30 000 \$ non récurrente à l'organisme « Table de concertation en culture de Rosemont-La Petite-Patrie », afin de financer une ressource destinée à mettre en oeuvre son plan d'action dans le cadre des quartiers culturels - Autorisation d'un virement de crédits du compte de gestion de surplus affecté-divers**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une contribution financière au montant de 30 000 \$ non récurrente à l'organisme « Table de concertation en culture de Rosemont-La Petite-Patrie », afin de financer une ressource destinée à mettre en oeuvre son plan d'action dans le cadre des quartiers culturels - Autorisation d'un virement de crédits du compte de gestion de surplus affecté-divers.

D'autoriser un virement de crédits du compte de gestion de surplus affecté – Divers.

Adoptée à l'unanimité

---

20.06  
**CA13 26 0124**

**Autorisation d'un lancement d'appel d'offres pour la construction de nouveaux dos d'âne allongés et de traverses piétonnes en marquage permanent à divers endroits dans le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser la Direction des Travaux publics à procéder à un lancement d'appel d'offres pour la construction de nouveaux dos d'âne allongés, tels que répertoriés à la liste annexée au dossier décisionnel, et pour la mise en place de traverses piétonnes en marquage permanent à divers endroits à l'intérieur du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Il est par ailleurs François William Croteau  
proposé par

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'introduire un amendement au projet de résolution de façon à inclure des traverses piétonnes en marquage permanent aux intersections suivantes, en sus de celles spécifiées à la liste annexée au dossier décisionnel :

- A36; rue Beaubien Est, à l'angle de avenue Louis-Hébert, plus précisément à la traverse nord-sud, côté ouest;
- A37, rue Beaubien Est, à l'angle de la rue Molson, plus précisément à la traverse nord-sud, côté est; portant ainsi de 35 à 37 le nombre autorisé de traverses piétonnes en marquage permanent sur la chaussée dans le cadre dudit projet d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité  
1135946002

---

20.07

**CA13 26 0125**

**Octroi d'un contrat au montant total de 158 721,79 \$, taxes incluses, à Montréal Chrysler (LaSalle), pour la location et l'entretien de deux (2) utilitaires sport Dodge Journey SE Plus, année 2013 et de deux (2) camionnettes à cabine d'équipe RAM 2500 ST 4 x 2, année 2013 pour une durée de 4 ans à raison de 12 mois par année (total de 48 mois) - Appel d'offres public 13-12816 / RPPS13-02043-OP (1 soumissionnaire)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accorder à Montréal Chrysler ltée, plus bas et unique soumissionnaire conforme, pour une période de quatre (4) ans à raison de 12 mois par année, le contrat pour la location et l'entretien de deux (2) utilitaires sport Dodge Journey SE Plus, année 2013 et de deux (2) camionnettes, cabine d'équipe, RAM 2500 ST 4 x 2, année 2013 au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 158 721,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12816 / RPPS13-02043-OP.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité  
1131088002

---

20.08

**CA13 26 0126**

**Octroi d'une contribution financière de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement pour l'année 2013, et approbation des protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants: « La Maisonnette des Parents », « Loisirs du centre Père-Marquette », « Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) » et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », afin de soutenir l'organisation de quatre fêtes familiales qui se dérouleront à l'été 2013**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver des protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants :

- La Maissonnette des Parents;
- Loisirs du centre Père-Marquette inc.;
- Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC);
- Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont;

Afin de soutenir l'organisation de quatre fêtes familiales qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie à l'été 2013, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, lesdits protocoles.

D'octroyer une contribution financière totale de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement 2013, pour l'organisation de quatre fêtes familiales durant l'été 2013.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité  
1131239002

20.09

---

**CA13 26 0127**

**Octroi d'une contribution financière estimée à 2 369 \$, sous forme de gratuité du permis d'utilisation, à l'organisme « Escadron 518 de Rosemont », pour la présentation de la « Revue annuelle Escadron 518 de Rosemont », qui aura lieu le samedi 25 mai 2013, au centre Étienne-Desmarteau**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François William Croteau

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière estimée à 2 369 \$, sous forme de gratuité du permis d'utilisation, à « l'organisme Escadron 518 de Rosemont », pour la présentation de la « Revue annuelle Escadron 518 de Rosemont », qui aura lieu le samedi 25 mai 2013, au centre Étienne-Desmarteau.

Adoptée à l'unanimité  
1133769001

20.10

---

**CA13 26 0128**

**Octroi d'un contrat au montant de 82 323,25 \$, taxes incluses, à « Les Produits Turfcare Canada » pour la fourniture de deux (2) tondeuses à braquage zéro, d'une tondeuse à verts et d'un aérateur de gazon - Appel d'offres sur invitation 13-12869 / RPPS13-03054-OI (1 soumissionnaire)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accorder à « Les Produits Turfcare Canada », seul soumissionnaire, un contrat pour la fourniture de deux (2) tondeuses à braquage zéro, d'une tondeuse à verts et d'un aérateur de gazon, au montant total approximatif de 82 323,25 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation 13-12869 / RPPS13-03054-OI;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1131088003

20.11

**CA13 26 0129**

**Octroi d'un contrat au montant de 73 296,56 \$, taxes incluses, à Liftow Itée pour la fourniture de deux (2) chariots élévateurs à fourches de 6 000 lbs de type pneumatique - Appel d'offres sur invitation 13-12798 / RPPS13-02044-OI (6 soumissionnaires)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accorder à Liftow Itée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de deux (2) chariots élévateurs à fourches de 6 000 lbs de type pneumatique, de marque Toyota, 8F GU 30, année 2013, au montant total approximatif de 73 296, 56 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 13-12798 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité

1131088001

20.12

**CA13 26 0130**

**Approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement verse une contribution financière de 7 090 \$ à la SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, à même le compte de passif du surplus de gestion affecté.**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le versement d'une contribution financière de 7 090 \$ à la SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal pour l'année 2013, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet de convention annexé au dossier décisionnel.

D'affecter une somme de 7 090 \$ du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal la convention visée à cette fin.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité

130963026

20.13

**CA13 26 0131**

**Autorisation d'une dépense de 563 863,92 \$ (taxes incluses) et octroi d'un contrat au montant de 521 363,92 \$ à « Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) », pour les travaux d'aménagement et d'éclairage de la place Raymond-Plante - Appel d'offres public numéro RPPP13-03052-OP (6 soumissionnaires)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 563 863,92 \$, taxes incluses, pour le projet d'aménagement et d'éclairage de la place Raymond-Plante, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

D'accorder à « Aménagements Sud-Ouest » (9114-5698 Québec Inc.), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux d'aménagement et d'éclairage à la place Raymond-Plante, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 521 363,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # RPPP13-03052-OP ;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité  
1131088004

---

30.01  
**CA13 26 0132**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2013, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois de mars 2013, soit du 26 février au 1er avril 2013, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2013, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois de mars 2013, soit du 26 février au 1er avril 2013, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité  
1133616004

---

30.02  
**CA13 26 0133**

**Autorisation d'une dépense au montant de 235 000 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'espace de travail pour de nouveaux postes aux 5650 rue D'Iberville, 1610 rue Des Carrières et 1400 rue Des Carrières et autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - Divers**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser une dépense au montant total de 235 000 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'espaces de travail pour de nouveaux postes au 5650 rue D'Iberville, 1400 et 1610, rue des Carrières.

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité  
1133616005

---

40.01  
**CA13 26 0134**

**Émission d'ordonnances - Programmation d'événements publics: « Fête de la famille », « Partie d'ouverture de l'association de Baseball Rosemont », « Olympiades St-Louis », « Fête de Saint-Antoine », « Carnaval de Montréal », «**

Fête de la famille Père-Marquette », « Le week-end de courses de la Petite-Italie 2013 », « Défi triple jeu de l'association de Baseball Rosemont », « Tango argentin », « Tournoi Aki », « Tournoi de pétanque », « Fête nationale dans la Petite-Italie », « Fête familiale et nationale Joseph-Paré », « Événements de la Plaza », « Partie des étoiles de l'association de Baseball Rosemont », « Course André-Delambre », « Fête de la Madone », « Semaine italienne de Montréal 2013 », « Course Trois, 2, 1, go », « Remise des trophées de l'association de Baseball Rosemont », « Marathon Oasis de Montréal », « Marche de la Société de la sclérose latérale amyotrophique du Québec », « Festival international de musique Pop Montréal »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'apporter un amendement visant le retrait des projets d'ordonnance associés à l'événement « **Marche de la Société de la sclérose latérale amyotrophique du Québec** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- b) autorisant la vente de nourriture et d'articles promotionnels, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

Et de donner suite aux projets d'événements publics suivants :

D'autoriser, le 25 mai 2013, entre 9 h 30 et 16 h 30, dans le cadre de l'événement « **Fête de la famille** », sur le site du parc Lafond :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2013-26-084 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 1<sup>er</sup> juin 2013, entre 9 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Partie d'ouverture de l'association de baseball Rosemont** », sur le site du parc Beaubien :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2013-26-085 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2013-26-086 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, le 7 juin 2013, entre 8 h 30 et 15 h 30, dans le cadre de l'événement « **Olympiades Saint-Louis** », sur le site du parc Étienne-Desmarteau :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2013-26-087 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

D'autoriser, du 7 au 9 juin 2013, de 16 h à 23 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de Saint-Antoine** », sur le site du parc Dante :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes:

- Ordonnance 2013-26-088 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

- Ordonnance 2013-26-089 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, le 9 juin 2013, de 12 h à 13 h 30, dans le cadre de ce même événement « **Fête de Saint-Antoine** » :

a) le ralentissement temporaire de la circulation sur les rues suivantes :

Départ : rues Dante et Casgrain  
 Passage sur les rues : Rue Casgrain direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Est;  
 Rue Saint-Zotique Est direction ouest jusqu'à la rue Saint-Dominique;  
 Saint-Dominique direction nord jusqu'à l'avenue Mozart Est;  
 Avenue Mozart Est direction est jusqu'à la rue Drolet;  
 Rue Drolet direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Est;  
 Rue Saint-Zotique Est direction ouest jusqu'à l'avenue De Gaspé;  
 L'avenue De Gaspé direction nord jusqu'à la rue Dante.  
 Fin du trajet Rues Dante et de Gaspé.  
 Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2013-26-090 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8).

D'autoriser, le 8 juin 2013, entre 13 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Karnaval de Montréal** » :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;  
 b) le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet suivant :

Départ 1600 rue de Drucourt  
 Passage sur les rues : Rue de Drucourt, direction est jusqu'à la rue Marquette;  
 Rue Marquette, direction sud jusqu'à la rue de Bellechasse;  
 Rue de Bellechasse, direction ouest jusqu'à la rue de Lanaudière;  
 Rue de Lanaudière, direction nord, jusqu'à la rue de Drucourt.  
 Fin de trajet 1600 rue de Drucourt

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes:

- Ordonnance 2013-26-091 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2013-26-092 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 8 juin 2013, entre 16 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de la famille Père-Marquette** », sur le site du terrain du centre Père-Marquette situé au 1600, rue De Drucourt :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2013-26-093 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 8 juin 2013, entre 16 h et 20 h 30, dans le cadre de l'événement « **Fête de la famille Père-Marquette** » :

a) la circulation de véhicules hippomobiles, selon le trajet suivant :

Départ : 1600, rue de Drucourt  
 Passage sur les rues : Rue de Drucourt direction est jusqu'à la rue Marquette;  
 rue Marquette direction sud jusqu'à la rue de Bellechasse;  
 rue de Bellechasse direction ouest jusqu'à la rue De La Roche;  
 rue De La Roche direction nord jusqu'à la rue Saint-Zotique Est;  
 rue Saint-Zotique Est direction est jusqu'à la rue De Normanville;  
 rue De Normanville direction sud jusqu'à la rue Beaubien Est;  
 rue Beaubien Est direction est jusqu'à la rue Chambord;  
 rue Chambord direction nord jusqu'à la rue Saint-Zotique Est;  
 rue Saint-Zotique Est direction est jusqu'à la rue De Lanaudière;  
 rue De Lanaudière direction sud jusqu'à la rue Beaubien Est;  
 rue Beaubien Est, direction est jusqu'à la rue Garnier;  
 rue Garnier direction sud jusqu'à la rue De Drucourt.

Fin de trajet 1600, rue De Drucourt

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2013-26-094 en vertu du *Règlement sur les véhicules hippomobiles* (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22).

D'autoriser, du 7 au 9 juin 2013, entre 7 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Le week-end de courses de la Petite-Italie 2013** », sur le site du parc de la Petite-Italie :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2013-26-095 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

D'autoriser, le 8 juin 2013, entre 9 h et 15 h, dans le cadre de l'événement « **Défi triple jeu de l'association de Baseball Rosemont** », sur le site du parc Léon-Provancher :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2013-26-096 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

D'autoriser, les jeudis 13, 20, 27 juin, 4, 11, 18, 25 juillet, 1, 8, 22, 29 août et 5 septembre 2013, entre 19 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Tango argentin** » sur le site du parc de la Petite-Italie :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2013-26-097 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, les 15 et 16 juin 2013, entre 13 h et 19 h 30, dans le cadre de l'événement « **Tournoi Aki** », sur le site du parc Beaubien :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;  
b) la vente d'articles promotionnels.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes:

- Ordonnance 2013-26-098 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2013-26-099 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, du 22 au 24 juin 2013, de 10 h à 19 h, dans le cadre de l'événement « **Tournoi de pétanque** », sur le site de la ruelle entre la 9<sup>e</sup> et la 10<sup>e</sup> Avenue et entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est:

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;  
b) la vente et consommation de boissons alcooliques ou non;  
c) la fermeture de rue.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes:

- Ordonnance 2013-26-100 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2013-26-101 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- Ordonnance 2013-26-102 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 23 juin 2013, entre 17 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Fête nationale dans la Petite-Italie** », sur le site du parc de la Petite-Italie :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2013-26-103 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2013-26-104 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 23 ou 24 juin 2013 si intempéries, entre 12 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Fête familiale et nationale Joseph-Paré** », sur le site du parc Joseph-Paré :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2013-26-105 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, du 3 au 7 juillet 2013 inclusivement, du 15 au 18 août 2013 inclusivement et les 22 et 29 novembre 2013 dans le cadre de l'événement « **Événement de la Plaza** » sur le site du parc Hector-Prud'homme :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2013-26-106 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 6 juillet 2013 ou le 7 juillet 2013 en cas d'intempéries, entre 9 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Partie des étoiles de l'association de baseball Rosemont** », sur le site du parc Beaubien :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;  
b) la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2013-26-107 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2013-26-108 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, le 27 juillet 2013, entre 8 h 30 et 13 h, dans le cadre de l'événement « **Course André-Delambre** » sur le site du parc Maisonneuve :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2013-26-109 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, du 16 et 18 août 2013, de 16 h à 23 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de la Madone** », sur le site du parc Dante:

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;  
b) la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes:

- Ordonnance 2013-26-110 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2013-26-111 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, le 18 août 2013, de 12 h à 13 h 30, dans le cadre de ce même événement « **Fête de la Madone** » :

a) le ralentissement temporaire de la circulation sur les rues suivantes :

Départ : rues Dante et Casgrain  
Passage sur les rues : rue Casgrain, direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Est;  
rue Saint-Zotique Est direction ouest jusqu'à la rue Saint-Dominique;  
rue Saint-Dominique, direction nord jusqu'à l'avenue Mozart Est;  
avenue Mozart Est direction est jusqu'à la rue Drolet;  
rue Drolet direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Est;  
rue Saint-Zotique Est direction ouest jusqu'à l'avenue De Gaspé;  
l'avenue De Gaspé direction nord jusqu'à la rue Dante;  
Fin du trajet : Rue Dante et avenue De Gaspé.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2013-26-112 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8).

D'autoriser, du 16 au 18 août 2013 inclusivement, dans le cadre de l'événement « **Semaine italienne de Montréal 2013** » sur le site du parc de la Petite-Italie :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2013-26-113 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 17 août 2013, entre 9 h et 15 h, dans le cadre de l'événement « **Course Trois, 2, 1, go** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes:

- Ordonnance 2013-26-114 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2013-26-115 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 14 septembre 2013, remis au 15 septembre 2013 en cas d'intempéries, entre 9 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « **Remise de trophées de l'association de baseball Rosemont** », sur le site du parc Léon-Provancher :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2013-26-116 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2013-26-117 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, le 22 septembre 2013, aux heures prescrites, dans le cadre de l'événement « **Marathon Oasis de Montréal** », aux endroits suivants :

À l'intersection nord/ouest de l'avenue Christophe-Colomb et de la rue Bélanger de 9 h 30 à 12 h 45;  
À l'intersection nord/est des rues De La Roche et Beaubien de 9 h 45 à 13 h 30;  
Au parc Lafond face au 3600, boulevard Saint-Joseph Est (côté nord) de 8 h 15 à 14 h 30;  
Au parc Marie-Victorin à l'intersection nord/est de la rue Rachel et du boulevard Pie- IX de 7 h 30 à 14 h 15.

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2013-26-118 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, du 26 au 29 septembre 2013, de 14 h à 19 h, dans le cadre de l'événement « **Festival international de musique Pop Montréal** », sur le site du parc de la Petite-Italie :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes:

- Ordonnance 2013-26-119 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2013-26-120 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

Adoptée à l'unanimité  
1133581004

---

40.02

**CA13 26 0135**

**Émission d'une ordonnance - Interdiction de circulation des véhicules routiers sur la Place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le Marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'interdire la circulation des véhicules routiers sur la rue Place du Marché-du-Nord (voies nord et sud), bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, et ce, les vendredis, samedis et dimanches de 11 h à 17 h, du 7 juin au 13 octobre 2013 inclusivement.

Et d'édicter par conséquent l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2013-26-121, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité  
1136290003

---

40.03

**CA13 26 0136**

**Émission d'une ordonnance - Modalités d'émission et d'utilisation des vignettes de stationnement sur rue réservé aux membres d'un service d'auto-partage et établissement de la forme de ces permis**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'approuver les modalités d'émission et d'utilisation des vignettes de stationnement sur rue réservé aux membres d'un service d'auto-partage sur le territoire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie.

D'établir la forme de ces permis.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2013-26-122, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité  
1131316001

---

40.04

**CA13 26 0137**

**Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un nouveau bâtiment de 3 étages avec un sous-sol pour y aménager 6 logements - Bâtiment situé au 6690, rue De La Roche (Demande de permis 3000493957)**

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme à l'endroit de la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un immeuble résidentiel de 6 logements, de 3 étages, incluant 2 stationnement, situé au 6690, rue De la Roche, en la Ville de Montréal, dans un secteur significatif (A).

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, les plans identifiés A1 à A11 plus les plans A3.1, A3.2, A4.1 à A4.3, préparés par Colin Fraser architecte, excluant l'aménagement intérieur, estampillés en date du 19 mars 2013 ainsi que le détail du garde-corps, estampillé en date du 27 mars 2013 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000493957, lesquels plans sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Adoptée à l'unanimité  
1120963065

---

40.05

**CA13 26 0138**

**Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment de 3 étages avec mezzanine, afin d'y aménager 1 commerce et 6 logements - Bâtiment situé aux 6510-6512, avenue Henri-Julien (Demande de permis 3000495682)**

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme à l'endroit de la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment résidentiel de 4 logements de 2 étages, avec mezzanine, situé aux 6510-6512, avenue Henri-Julien, en la Ville de Montréal, dans un secteur significatif (A).

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, les plans identifiés A1 de 8 à A4 de 8 et Élévations 03, 04 et 05 préparés par Bosses design, Potvin et Potvin architectes, excluant l'aménagement intérieur, estampillés en date du 23 avril 2013 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000495682, lesquels plans sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Adoptée à l'unanimité.  
1120963086

---

40.056

**CA13 26 0139**

**Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction du siège social de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec - Bâtiment situé au 4200, rue Molson (Demande de permis 3000668237)**

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme à l'endroit de la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction du nouveau siège social de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), situé au 4200, rue Molson, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), articles 14, 671, 674.4, 677.26 et 677.28, les plans déposés identifiés « Implantation », « Rez-de-chaussée », « Appentis », « Toit », « Élévation nord », « Élévation est », « Élévation sud », « Élévation ouest », « Détails profilés », « Détail garde-corps » et « Aménagements paysagers », excluant l'aménagement intérieur, préparés par Lemay associés (architecture, design), estampillés en date du 11 avril 2013 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000668237, lesquels plans sont joints comme annexe au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable à une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Adoptée à l'unanimité  
1130963011

40.07

**CA13 26 0140**

**Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Agrandissement d'un bâtiment afin d'y ajouter un gymnase et 4 salles de classe - Commission scolaire English-Montréal - Bâtiment situé au 5925, 27<sup>e</sup> Avenue (Demande de permis 3000594525)**

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme à l'endroit de la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant des travaux de transformation du bâtiment situé au 5925, 27<sup>e</sup> Avenue, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les documents identifiés pages A1 à A10, A12, A14 et A-15, excluant l'aménagement intérieur, préparés par Poirier Lafontaine architectes, estampillés en date du 16 avril 2013 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000594525, lesquels documents sont joints comme annexe au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Adoptée à l'unanimité

40.08

**CA13 26 0141**

**Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages, abritant 8 logements - Bâtiment situé au 6803, 25e Avenue (Demande de permis 3000673795)**

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme à l'endroit de la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant les travaux de construction du bâtiment projeté au 6803, 25<sup>e</sup> Avenue, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans déposés, identifiés 1/10 à 10/10 et perspective couleur, excluant l'aménagement intérieur, préparés par Nathalie Tremblay, architecte, estampillés en date du 12 avril 2013 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000673795, lesquels documents sont joints comme annexe au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Adoptée à l'unanimité

1130963019

40.09

**CA13 26 0142**

**Autorisation d'exercice de l'usage conditionnel « garderie », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) pour le bâtiment situé au 5797, rue Beaubien Est**

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme à l'endroit de la présente demande ;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser l'usage conditionnel « garderie » dans le bâtiment situé au 5797, rue Beaubien Est, conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279),

Adoptée à l'unanimité

1130963013

40.10

**CA13 26 0143**

**Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée pour l'immeuble situé aux 5820-5822, 10e Avenue**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 5820-5822, 10<sup>e</sup> Avenue, en la Ville de Montréal, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité  
1130963015

40.12

---

**CA13 26 0144**

**Adoption - Premier projet de résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 5685, rue D'Iberville, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), un premier projet de résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 5685, rue D'Iberville, en dérogation aux articles 9, 49, 55, 71 et 341 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279 de l'ancienne Ville de Montréal), relatifs à la hauteur, au mode d'implantation, à l'alignement de construction, aux marges et aux occupations / constructions en cour avant, et en dérogation à l'article 7 du *Règlement sur les clôtures* (RCA-27) relatif à la hauteur.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 des conditions suivantes :

- 1° L'implantation de l'agrandissement doit être conforme au plan intitulé « Plan d'implantation proposé », excluant l'aménagement intérieur, préparé par CGA Architectes Inc., estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 11 avril 2013.
- 2° La composition architecturale de l'agrandissement doit tendre à se conformer au plan intitulé « Élévation dépôt - proposition », préparé par CGA Architectes Inc., estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 11 avril 2013, et doit être revue et approuvée conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279).
- 3° La composition architecturale de la façade bordant la rue Jourdain doit tendre à se conformer au plan intitulé « Élévation rue Jourdain - proposition », préparé par CGA Architectes Inc., estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 11 avril 2013, et doit être revue et approuvée conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279).
- 4° L'aménagement paysager doit être revu et approuvé conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279).

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 juin 2013 à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité  
1120963110

40.12

---

**CA13 26 0145**

**Adoption - Second projet de résolution autorisant l'occupation « activité communautaire et socioculturelle » pour le bâtiment situé au 3505, rue Bagot, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), un second projet de résolution autorisant l'occupation « activité communautaire ou socioculturelle » dans le bâtiment situé au 3505, rue Bagot, en dérogation à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279).

En outre, l'émission de permis découlant de l'adoption de ce second projet de résolution demeure sujette à l'observance des conditions suivante :

- 1) la capacité maximale autorisée de l'immeuble visé ne doit pas dépasser la présence simultanée de 50 personnes;
- 2) les activités autorisées dans l'immeuble visé doivent revêtir et entretenir un caractère strictement laïc;
- 3) les activités offertes correspondant à une occupation de type « communautaire et socioculturel » doivent s'adresser exclusivement à des personnes souffrant d'exclusion sociale.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité  
1130963017

---

40.13

**CA13 26 0146**

**Adoption - Résolution autorisant l'agrandissement à des fins de « bureau » du bâtiment situé aux 2351- 2363, rue Beaubien Est et 6505, rue des Écores, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)**

Le conseiller Marc-André Gadoury déclare son intérêt à l'égard du dossier visé par le projet de résolution et quitte l'assemblée au moment des délibérations.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'accorder, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), l'autorisation d'agrandir le bâtiment à des fins de « bureau » du bâtiment situé aux 2351 à 2363, rue Beaubien Est et 6505, rue des Écores, en dérogation aux articles 162, 560 et 566 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatifs à l'usage « bureau » au 3<sup>e</sup> étage et au nombre d'unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité  
1120963077

---

40.15

**CA13 26 0147**

**Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA-86) », relatif à la tarification applicable au stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) (RCA-86-1)**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril 2013;

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RCA-86-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA-86) » a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter un règlement RCA-86-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA-86) », relatif à la tarification applicable au stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité  
1131307007

---

40.15

**CA13 26 0148**

**Adoption - Règlement intitulé « Règlement de lotissement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-94)**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2013;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement RCA-94 intitulé : « Règlement de lotissement » a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter un règlement RCA-94 intitulé « Règlement de lotissement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie », tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité  
1110963072

---

40.16

**CA13 26 0149**

**Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-32) - Dispositions relatives aux constructions hors toit, aux cafés-terrasses, aux classes d'occupation et autres (Dispositions susceptibles d'approbation référendaire)**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2013;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 01-279-32 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter un règlement numéro 01-279-32 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », concernant notamment les constructions hors toit, les classes d'occupation et les cafés-terrasses, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité  
1120963117

---

### Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 H 47.

---

François William Croteau

Maire d'arrondissement

---

M<sup>e</sup> Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA

Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le  
16 mai 2013.